RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Copie certifiée conforme à l'original
par la gérance

ACCESS FINANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 28.000,00 euros
Siège social
[redacted]
481 561 975 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le VINGT-QUATRE DECEMBRE

A [redacted]

Les associés de la société dénommée ACCESS FINANCE, dont le siège social est à PARIS (8°) 58 rue de Monceau, au capital de 28.000,00 euros divisé en 28.000 parts d'un euro chacune, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 481 561 975,

Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au domicile du gérant, sur la convocation régulière qui leur en a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bertrand HEYNARD, gérant de la société.

La feuille de présence ,dûment signée par les associés, permet de constater la présence ou la représentation des associés suivants :

Monsieur Bertrand HEYNARD titulaire de 26.600 parts en toute propriété,

Mademoiselle Olivia HEYNARD titulaire de 1.400 parts en toute propriété,

le quorum est par suite atteint.

.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Le Président soumet à l'assemblée, une copie de la donation reçue par Maître Karine FONTANEL-FRIMAN Notaire à VILLENEUVE LE ROI, le 20 décembre 2024.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- approuver la modification statutaire contenue dans l'acte de donation ci-dessus visé, savoir : la nouvelle répartition des parts,

- et la mise à jour des statuts.

Le Président expose :

- qu'aux termes d'un acte reçu par Maître Karine FONTANEL-FRIMAN Notaire à [redacted]JVE [redacted] le 20 décembre 2024, les associés Monsieur Bertrand HEYNARD et Madame Christiane

OH

HEYNARD née POUSSEO ont donné la toute propriété de 1.400 parts à Mademoiselle Olivia HEYNARD, soit réciproquement 1.200 parts et 200 parts.

- et les statuts doivent être mis à jour.

Puis, il ouvre la discussion.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'unanimité des associés, **entérine** la modification statutaire relatée dans l'acte de donation, savoir :

- mise à jour de l'article 8 – CAPITAL SOCIAL - de la manière suivante :

Le capital social est fixé à la somme de : 28 000,00 €.

Il est divisé en 28.000 parts de 1 € chacune, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux savoir :

A Melle Olivia HEYNARD	1.400 parts
A M. Bertrand HEYNARD	26.600 parts
Total des parts formant le capital social :	28.000 parts.

- mise à jour des statuts

Tous pouvoirs sont donnés à l'office Notarial de Villeneuve le Roi (Val de Marne), 30 avenue du maréchal Joffre pour effectuer les formalités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été adressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés et le gérant.

M. Bertrand HEYNARD

[redacted]

Melle Olivia HEYNARD

[redacted]